



# Formulaire L1 - Liste de vérification

## Requête en expulsion d'un locataire pour non-paiement du loyer et en paiement de l'arriéré de loyer

Avant de déposer la requête ci-jointe auprès de la Commission de la location immobilière, assurez-vous de pouvoir répondre **OUI** à chacune des questions suivantes, dans le cas contraire, votre requête pourra être rejetée et vous devrez recommencer tout le processus.

**Avez-vous donné l'avis N4 au locataire?**

Vous ne pouvez pas présenter cette requête à moins d'avoir donné au locataire l'*Avis de résiliation de la location pour non-paiement du loyer (formulaire N4)*.

**Déposez-vous la requête après la date de résiliation qui figure dans l'avis N4?**

Vous ne pouvez déposer cette requête qu'à compter du lendemain de la date de résiliation indiquée dans l'*Avis de résiliation de la location pour non paiement du loyer (formulaire N4)*.

**Est-ce que le locataire est toujours en possession du logement locatif?**

Vous ne pouvez pas présenter cette requête si le locataire n'est pas encore en possession du logement locatif.

**Avez-vous joint à votre requête une copie de l'avis N4 et un certificat de signification de cet avis?**

Vous devez joindre à votre requête une copie de ces deux documents au moment du dépôt de votre requête, sinon votre requête ne sera pas acceptée. N'oubliez pas de conserver une copie de ces documents dans vos dossiers.

**Avez-vous inscrit le nom de chaque locataire qui est en possession du logement locatif?**

Le ou les locataires que vous nommez dans cette requête doivent être les mêmes que ceux dont le nom figure dans l'avis N4 que vous avez remis.

**Avez-vous inscrit l'adresse complète du logement locatif?**

Vérifiez que vous avez bien donné l'adresse complète, y compris le numéro exact du logement et le code postal.

**Avez-vous vérifié vos calculs?**

Vérifiez que vous avez bien calculé le montant total dans les deux tableaux de la partie 5 (loyer dû et frais liés aux chèques sans provision). Vérifiez le calcul pour chaque ligne, puis la colonne des totaux dans chaque tableau.

Vérifiez aussi que le montant que vous avez inscrit dans la case de la page 1 correspond bien au montant total dû qui figure dans la partie 6.

**Avez-vous daté et signé la formule de requête à la page 5?**

Votre requête doit être signée et datée, sinon la Commission ne l'acceptera pas.



## Renseignements importants destinés aux locateurs

Utilisez cette formule pour demander à la Commission de rendre une ordonnance de **résiliation de la location** et d'**expulsion du locataire** après que vous avez donné au locataire l'avis N4, *Avis de résiliation de la location pour non-paiement du loyer*. Vous trouverez des instructions sur la façon de remplir la formule L1 sur le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli).

1. Remplissez les sept parties de cette requête.
  - **Partie 1** : Adresse du logement locatif visé par cette requête.
  - **Partie 2** : Indiquez le montant total que selon vous le locataire vous doit.
  - **Partie 3** : Renseignements généraux sur :
    - vous (votre nom, etc.);
    - les locataires qui sont en possession du logement locatif;
    - les autres requêtes non réglées concernant le logement locatif.
  - **Partie 4** :
    - Sélectionnez les motifs de votre requête à la Commission.
    - Fournissez des renseignements sur le loyer du locataire et l'avance de loyer et indiquez si le locataire habite toujours dans le logement locatif.
  - **Partie 5** : Indiquez comment vous avez calculé le montant que peut vous devoir le locataire.
  - **Partie 6** : Fournissez des renseignements sur le montant total que selon vous le locataire vous doit.
  - **Partie 7** : Vous ou votre représentant apposez ici votre signature et fournissez les coordonnées de votre représentant le cas échéant.
2. Remplissez la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* à la fin de cette requête pour obtenir des services supplémentaires pendant l'audience.
3. Remplissez la liste de vérification jointe à la présente requête pour vérifier que vous avez bien rempli la formule. N'incluez pas la liste de vérification lorsque vous déposez votre requête.
4. Déposez toutes les pages de cette requête (à l'exception de la présente page) auprès de la Commission ainsi qu'une copie de l'avis N4, *Avis de résiliation de la location pour non-paiement du loyer*, que vous avez donné au locataire. Déposez aussi un *Certificat de signification* indiquant comment et à quel moment vous avez signifié l'avis N4 au locataire. La Commission vous enverra un avis d'audience précisant la date, l'heure et le lieu de votre audience.
5. Payez les frais de demande de **201 \$** à la Commission au moment de déposer la demande (**186 \$ si vous utilisez le [Portail de Tribunaux décisionnels Ontario](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca)**). La Commission ne traitera pas votre demande à moins que vous n'ayez payé les frais. Si vous postez la demande ou l'envoyez par service de messagerie, vous pouvez payer les droits de dépôt par mandat, chèque certifié ou carte de crédit. Vous ne pouvez pas payer en espèces ou par carte de crédit si vous déposez par la poste ou par service de messagerie. Si vous ne pouvez pas payer les frais, vous pouvez [demander une dispense des frais](#).
6. Si vous avez des questions ou désirez obtenir des précisions, communiquez avec la Commission.

**416 645-8080**

**1 888 332-3234 (sans frais)**

[tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli)



PARTIE 1 : ADRESSE DU LOGEMENT LOCATIF VISÉ PAR CETTE REQUÊTE

Numéro municipal

Nom de la rue

Type de rue (par ex., rue, avenue, boulevard)

Point cardinal (par ex., est) Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

PARTIE 2 : MONTANT TOTAL QUE DOIT LE LOCATAIRE

Renseignements fournis par votre locateur

Je demande à la Commission de la location immobilière d'ordonner :

- votre expulsion, en raison d'un arriéré de loyer, et
le paiement du montant que vous me devez.

Je crois que vous me devez au total \$ en date du / /

Ce montant inclut les droits de dépôt de la présente requête. Vous me devrez aussi peut-être le montant de tout loyer supplémentaire devenu exigible après la date de dépôt de cette requête.

Renseignements fournis par la Commission de la location immobilière

SI VOUS ÊTES D'ACCORD avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez :

Si vous êtes d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez, vous pouvez payer le montant total que vous devez ou établir un plan de paiement.

OPTION 1 : Payez le montant total que vous devez

Si vous payez la totalité du loyer que vous devez plus les droits de dépôt du locateur avant que la Commission rende une ordonnance concernant la présente requête, le locateur ne pourra pas vous expulser pour non-paiement du loyer.

Le montant que vous devez payer comprend :

- le montant précisé ci-dessus que le locateur demande dans cette requête, plus
tout loyer supplémentaire devenu exigible après que le locateur a déposé la présente requête.

Vous pouvez payer ces sommes directement au locateur ou à la Commission en fiducie. N'oubliez pas d'obtenir un reçu pour toute somme que vous versez au locateur.

Présentez-vous à l'audience et indiquez à la Commission ce que vous avez payé. Apportez tout reçu que vous a remis le locateur pour les sommes que vous lui avez versées.

OPTION 2 : Établissez un plan de paiement

Si vous ne pouvez pas payer immédiatement la totalité du montant que vous devez, vous pouvez proposer au locateur un plan de paiement.

Si vous et le locateur convenez d'un plan de paiement, présentez-vous à l'audience pour expliquer le plan de paiement à la Commission.

La Commission offre également une formule d'Entente de paiement que vous et votre locateur pouvez remplir et déposer auprès de la Commission avant l'audience.

RÉSERVÉ AU BUREAU :

Numéro de dossier

Empty box for office use

**Option 2 :  
Établissez un  
plan de  
paiement  
(continué)**

Si vous ou votre locateur déposez l'*Entente de paiement* auprès de la Commission avant l'audience, la Commission peut rendre une ordonnance sur consentement sans tenir d'audience. L'ordonnance sur consentement sera fondée sur le plan de paiement établi dans l'*Entente de paiement*.

Si la Commission rend une ordonnance sur consentement, vous **n'aurez pas** à vous présenter à l'audience. Cependant, si la Commission n'a pas rendu une ordonnance sur consentement à la date de l'audience, présentez-vous à l'audience.

**SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez :**

Discutez avec lui pour voir si vous pouvez vous entendre sur un montant différent. Obtenez au besoin des conseils juridiques.

**Si vous et  
votre locateur  
convenez d'un  
montant  
différent**

Si vous parvenez à une entente avec votre locateur concernant le montant que vous devez, lisez les options ci-dessus intitulées **Payez le montant total que vous devez** et **Établissez un plan de paiement**. Vous pouvez suivre l'une de ces options, mais en utilisant le montant différent sur lequel vous et votre locateur vous êtes entendus. Présentez-vous à l'audience à moins que la Commission ait rendu une ordonnance sur consentement fondée sur l'*Entente de paiement*.

**Si vous et  
votre locateur  
ne parvenez  
pas à vous  
entendre sur  
un montant  
différent**

Si vous ne parvenez pas à vous entendre avec votre locateur concernant le montant que vous devez, présentez-vous à l'audience et expliquez pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez. Si la Commission décide que vous devez un montant, vous pouvez demander à avoir de plus de temps pour le payer.

**Présentez-  
vous à  
l'audience**

Comme l'indique cette formule, il existe diverses options pour répondre aux affirmations faites par votre locateur dans la présente requête selon que vous êtes d'accord ou non avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez. Cependant, quelle que soit l'option que vous choisissez, il importe que vous participiez à l'audience. La date et l'heure de l'audience, ainsi que le mode d'audience, sont indiqués dans l'avis d'audience joint à la présente requête. (Exception : vous n'avez pas à vous présenter à l'audience si, avant la date de l'audience, la Commission rend une ordonnance sur consentement fondée sur l'*Entente de paiement* - toutefois, si vous et votre locateur avez déposé l'*Entente de paiement*, mais que vous n'avez pas reçu une ordonnance sur consentement à la date de l'audience, présentez-vous à l'audience.)

À l'audience, le locateur devra prouver les affirmations qu'il a faites dans la requête et l'avis de résiliation de la location. Vous aurez la possibilité de répondre à la requête du locateur. Par exemple, vous pouvez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec le montant que le locateur affirme que vous lui devez ou expliquer pourquoi à votre avis votre expulsion n'est pas justifiée. Vous pouvez aussi demander à la Commission de vous accorder plus de temps pour payer le montant que vous devez. Si vous avez payé le montant total que vous devez avant l'audience, ou si vous et votre locateur avez établi un plan de paiement, vous pouvez en informer la Commission à l'audience.

À l'audience, vous pouvez également soulever d'autres questions, par exemple des problèmes d'entretien ou de harcèlement, si vous donnez un préavis au locateur et à la Commission. Si vous comptez soulever d'autres questions, vous devez fournir une description écrite de chaque question au locateur et à la Commission au moins sept jours avant l'audience. Fournissez des détails, comme une description de la question, la date à laquelle celle-ci est apparue pour la première fois et la date à laquelle vous en avez informé votre locateur. Vous pouvez utiliser un formulaire de la Commission à cette fin. Vous devez également remettre une copie de la preuve à l'appui de votre cause au locateur et à la Commission au moins sept jours avant l'audience. Si la Commission accepte vos preuves, elle peut ordonner au locateur de vous verser une somme. Si vous devez un arriéré de loyer, cette somme pourrait réduire le montant que vous devez.

**Après  
l'audience**

La Commission prendra une décision et rendra une ordonnance qui vous sera envoyée par la poste. L'ordonnance indiquera ce que la Commission a décidé, y compris le montant que vous devez payer. Il vous est recommandé de lire l'ordonnance afin de vérifier qu'elle est exacte et que vous la comprenez.

**Renseignements :**

Vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière au **416 645-8080** ou au numéro sans frais **1 888 332-3234**, ou consulter le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli).



REQUÊTE DU LOCATEUR

Lisez attentivement les instructions avant de remplir cette formule. Écrivez les renseignements en lettres moulées ou dactylographiez-les.

PARTIE 3 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom et adresse du locateur

Prénom (S'il y a plus d'un locateur, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Nom de famille

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur ( ) - ( ) - ( ) -

Adresse électronique

Noms et adresses des locataires

Prénom du 1er locataire (S'il y a plus de deux locataires, remplissez une liste des parties et joignez-la à la requête.)

Nom de famille

Prénom du 2° locataire

Nom de famille

Adresse postale (si elle diffère de l'adresse du logement visé par la présente requête)

Unité/App/Bureau Municipalité (ville, village, etc.) Prov. Code postal

N° de téléphone (jour) N° de téléphone (soir) N° de télécopieur ( ) - ( ) - ( ) -

Adresse électronique

Requêtes connexes :

Si vous ou votre locataire avez déposé d'autres requêtes visant le logement locatif et que ces requêtes n'ont pas été réglées, indiquez le numéro de dossier de ces requêtes ci-dessous.

Numéro de dossier 1

Numéro de dossier 2



PARTIE 4 : MOTIFS DE LA REQUÊTE

Ombrez complètement la boîte correspondant à chacun des motifs de votre requête.

Je demande à la Commission de rendre une ordonnance de résiliation de la location, d'expulsion du locataire et de paiement des montants suivants:

- le loyer que le locataire me doit jusqu'à la date à laquelle il quitte le logement locatif,
les frais liés aux chèques sans provision que le locataire m'a remis.

Le locataire doit être en possession du logement locatif au moment où vous déposez cette requête. Ombrez complètement le cercle pour indiquer si le locataire est toujours en possession du logement locatif à la date à laquelle vous déposez cette requête.

Oui Non Si votre réponse est non, vous ne pouvez pas présenter cette requête.

Ombrez complètement le cercle pour indiquer si le locataire doit payer le loyer :

au mois à la semaine autre (précisez)

Le montant actuel de l'avance de loyer est de :

Date à laquelle l'avance de loyer a été perçue :

Dernière période de location pour laquelle des intérêts ont été versés au locataire sur l'avance de loyer :

PARTIE 5 : DÉTAILS DE LA RÉCLAMATION DU LOCATEUR

Section 1. Loyer dû

J'ai calculé le montant du loyer que le locataire me doit comme suit :

Table with 4 columns: Période de location (du: au:), Loyer demandé \$, Loyer payé \$, Loyer dû \$. Includes a summary row for total due amount.

Section 2. Frais liés aux chèques sans provision

Remplissez le tableau ci-dessous si vous demandez que le locataire paie les frais exigés par votre banque ou les frais d'administration pour les chèques sans provision que le locataire vous a remis.

J'ai calculé le montant des frais pour chèques sans provision et des frais d'administration connexes que le locataire me doit comme suit :

Table with 6 columns: Montant du chèque \$, Date du chèque (jj/mm/aaaa), Date des frais de chèque sans provision encourus (jj/mm/aaaa), Frais bancaires liés au chèque sans provision \$, Frais administratifs du locateur \$, Total des frais \$.

Annexez d'autres feuilles au besoin.



**PARTIE 6 : MONTANT TOTAL DÛ**

<b>Montant total du loyer dû :</b> (selon la partie 5, section 1)	,	\$
<b>Montant total des frais liés aux chèques sans provision :</b> (selon la partie 5, section 2)	,	\$
<b>Droits de dépôt de la requête :</b>	,	\$
<hr/>		
<b>Total :</b>	,	\$

**PARTIE 7 : SIGNATURE**

**Signature du locateur ou du représentant**

/ /  
jj/mm/aaaa

Qui a signé la requête? Ombrez complètement le cercle correspondant à votre réponse.

- Locateur       Représentant juridique

**Renseignements sur le représentant juridique**

Prénom

Nom de famille

N° du BHC

Raison sociale de la société (le cas échéant)

Adresse postale

Unité/App/Bureau

Municipalité (ville, village, etc.)

Prov.

Code postal

N° de téléphone (jour)

N° de téléphone (soir)

N° de télécopieur

(       )      -      (       )      -      (       )      -

Adresse électronique



## Collecte de renseignements personnels

La Commission de la location immobilière a le droit de recueillir les renseignements demandés sur le présent formulaire afin de régler votre requête déposée en vertu de l'article 185 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*. Une fois le formulaire déposé, les renseignements concernant l'instance peuvent devenir publics s'ils figurent dans une décision ou une ordonnance du tribunal ou dans un autre document, conformément à la [Politique d'accès aux documents](#) de Tribunaux décisionnels Ontario et à la *Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux*. Les parties qui souhaitent assurer la confidentialité de leurs dossiers ou renseignements doivent demander à l'arbitre une ordonnance de confidentialité. Pour toute question sur les ordonnances de confidentialité ou l'accès aux dossiers, envoyez-nous un courriel à [LTB@ontario.ca](mailto:LTB@ontario.ca) ou appelez l'Info-Centre au **416 645-8080** ou **1 888 332-3234** (sans frais).

## Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

1. Vous pouvez demander à la Commission de fournir des services en français à votre audience. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelontario.ca/cli).
2. Vous pouvez demander à la Commission de prendre des dispositions particulières (appelé demande d'adaptation) aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour vous aider à participer à l'audience. Par exemple, vous pouvez demander à la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour fournir les services d'un interprète gestuel. Vous pouvez faire une demande d'adaptation par téléphone, par télécopieur ou par la poste. Si vous êtes le requérant, vous pouvez remplir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* qui se trouve à la fin de la présente requête. Si vous êtes l'intimé, vous pouvez obtenir la *Demande de services en français ou demande d'adaptation* dans les bureaux de la Commission ou sur le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelontario.ca/cli).
3. Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs à la Commission de la location immobilière constitue une infraction à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.
4. La Commission peut ordonner au locateur ou au locataire de rembourser à l'autre partie les frais liés à la requête.
5. La Commission applique des règles de pratique qui énoncent les modalités relatives au processus de présentation d'une requête, ainsi que des lignes directrices d'interprétation qui expliquent de quelle façon la Commission peut trancher certaines questions susceptibles d'être soulevées dans une requête. Vous pouvez consulter les règles de pratique et les lignes directrices sur le site Web de la Commission à [tribunauxdecisionnelontario.ca/cli](http://tribunauxdecisionnelontario.ca/cli) ou en acheter un exemplaire dans un bureau de la Commission.

### RÉSERVÉ AU BUREAU :

Delivery Method:  In Person  Mail  Courier  Service Ontario CenterMS  FL





Utilisez ce formulaire pour demander à la Commission de la location immobilière (CLI) de fournir des services en français ou pour lui faire savoir que vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

## Partie 1 : Demande de services en français

- Cochez cette case si vous voulez que le processus de règlement des différends (conférences de gestion du cas, audiences, etc.) ait lieu en français.

## Partie 2 : Demande d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario

- Cochez cette case si vous avez besoin d'une mesure d'adaptation aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario pour participer au processus de règlement des différends. La CLI fournira les mesures d'adaptation nécessaires concernant des besoins liés au *Code* pour vous aider tout au cours du processus de présentation d'une requête et du processus d'audience conformément à la politique de Tribunaux décisionnels Ontario sur l'accessibilité et les adaptations. Vous pouvez consulter la politique à [tribunauxdecisionnelontario.ca](http://tribunauxdecisionnelontario.ca).

**Veillez expliquer** : Quelles sont les adaptations dont vous avez besoin?



## Méthode de paiement

Indiquez le mode de paiement choisi pour payer les droits :

- Mandat                       Chèque certifié

**Note :** Le mandat ou le chèque certifié doit être établi à l'ordre du « ministre des Finances ».

- Carte de crédit

Si vous payez par carte de crédit et déposez votre requête par la poste ou par service de messagerie, vous devez remplir le formulaire [Paiement par carte de crédit](#) et le faire parvenir avec votre requête.